

JOURNEE MONDIALE DE L'EAU

Assainissement : défi démographique & politique volontariste du Sénégal

Les politiques publiques en matière d'assainissement ont un impact immédiat sur la vie des populations ce qui rend en principe les investissements liés aux infrastructures 'rentable' si on se projette dans une corrélation avec les gains indirects en matière de santé publique. Cependant la demande des usagers reste toujours insatisfaite.

Le continent Africain est avant tout caractérisé par un important décalage entre les besoins d'investissement en ouvrages d'assainissement et la croissance démographique. L'Afrique abrite aujourd'hui plus de 1,2 milliard d'habitants et devrait en compter 1 milliard de plus d'ici 2050. Parallèlement, le nombre de personnes vivant dans les villes devrait passer de 480 millions aujourd'hui à 1,3 milliard en 2050. 52 villes africaines comptent déjà plus d'un million d'habitants et la population urbaine augmente de 24 millions de personnes par an en Afrique subsaharienne.

Selon la [Banque africaine de développement](#), l'Afrique devrait consacrer l'équivalent de 11,5 milliards d'euros par an pour créer ou renforcer ses infrastructures de distribution et d'assainissement. Ce manque d'équipements a des conséquences sanitaires, économiques et sociales graves. Le développement des infrastructures représente en effet un enjeu crucial pour la santé publique mais aussi pour le développement humain, la sécurité alimentaire et la production industrielle. Cette urbanisation ultra-rapide anarchique rend difficile la mise en place de réseaux de collecte des eaux usées.

Même si la tarification de fourniture des services d'assainissement se développe dans certaines villes. Les prix sont souvent nettement en deçà des seuils de rentabilité pour permettre un renouvellement des ouvrages et une rentabilité des régies pour assurer une maintenance des ouvrages infrastructures à la hauteur des enjeux.

Face à ces défis l'État du Sénégal a élevé le sous-secteur de l'assainissement au rang de sur-priorité soutenue par une vision politique très ambitieuse. Le programme, défini par l'État du Sénégal, prend en compte, à la fois, l'universalité, l'équité et la durabilité des ressources et des systèmes d'assainissement, conformément à la vision du Plan Sénégal Émergent.

A travers l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), l'Etat du Sénégal vise une plus grande implication du secteur privé avec l'ambition de faire de l'assainissement autonome un des piliers essentiels à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), qui en leur point 6.2 visent à assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation vulnérable.

L'objectif principal de cette nouvelle vision est de créer un cadre harmonisé et inclusif pour le financement du secteur de l'assainissement autonome à travers des mécanismes traditionnels et innovants adéquats.

L'ONAS soutient une vision globale impliquant la participation de multiple parties prenantes. Garder les bailleurs clé, les banques, les organisations de la société civile, les institutions, les influenceurs, les champions, les personnes travaillant dans le secteur (vidangeurs, opérateurs du secteur privé) et les responsables politiques alignés à la stratégie de déploiement du

Sénégal jouera un rôle déterminant pour faire de l'assainissement autonome un service durable pour tous.

En perspective, la nouvelle réforme de l'hydraulique urbaine reste une grosse opportunité pour accompagner cette politique volontariste de l'Etat du Sénégal. En effet une répartition plus équitable de la redevance entre l'ONAS & la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) une meilleure prise en charge de l'exploitation des ouvrages par un opérateur privé.

Lansana Gagny SAKHO

Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal





